

## COMPTE-RENDU DE MISSION

-----

Du 31 mars au 2 avril 2015, nous avons pris part à Abidjan (Côte- d'Ivoire) sur invitation du Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), à la conférence mondiale sur le Contrôle et l'Eradication de la Peste des Petits Ruminants conjointement organisée par la FAO et l'OIE.

La délégation camerounaise à cette conférence composée du Directeur des Services Vétérinaires, du Directeur Général du LANAVET, du Président de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun et du Président des Eleveurs du Cameroun a été complétée plus tard par le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales arrivé le 2 avril 2015 en vue de prendre part à la conférence des ministres en clôture de cette conférence.

L'essentiel des membres de l'OIE a pris part à cette conférence dont l'objectif était l'élaboration d'une stratégie de contrôle et d'éradication de la PPR, maladie enzootique présente dans environ 70 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie et menaçant plus de 1,7 milliard de têtes sur une population totale de 2,1 milliards de moutons et de chèvres, ainsi que la subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition de plus de 330 millions de personnes des régions concernées, principalement des communautés de paysans pauvres qui dépendent entièrement de l'élevage des petits ruminants pour leur survie.

La stratégie proposée envisage d'atteindre un contrôle mondial et une éradication de la PPR en une quinzaine d'année, soit à l'horizon 2030 et ceci sur la base de l'expérience acquise lors de l'éradication de la peste bovine, à condition notamment d'être convenablement financée et bien coordonnée à tous les niveaux, avec l'engagement politique et la participation des partenaires clés.

Pour un coût additionnel relativement faible, il serait possible en outre de contrôler d'autres maladies infectieuses des petits ruminants, à savoir la clavelée (variole ovine) la variole caprine, la brucellose et la pleuropneumonie contagieuse caprine.

La stratégie préconisée comporte quatre étapes, à savoir :

- **Etape 1** : évaluation (situation de la PPR dans un pays donné et identification des populations animales à vacciner ; 1 à 3 ans) ;
- **Etape 2 et 3** : contrôle et éradication (vaccination ciblée suivie d'une vaccination plus élargie pour atteindre des niveaux qui mettront fin à

l'apparition de nouveaux cas cliniques et à la circulation du virus ; contrôle 2 à 5 ans ; éradication 2 à 5 ans) ;

- **Etape 4** : post-éradication (absence de la maladie ou du virus sans réalisation de la vaccination pendant 24 mois et demande de statut de pays indemne de PPR auprès de l'OIE ; 1 à 3 ans).

Le coût maximum de cette stratégie se situe entre 7,6 et 9,1 milliards de dollars.

Cet investissement sur 15 ans éliminera définitivement l'impact socio-économique négatif de la PPR et sera récupéré au bout de cinq ans après l'éradication de la maladie.

Les partenariats avec et entre les services vétérinaires publics et les autres secteurs publics et privés sont cruciaux pour la réussite de cette stratégie, à savoir :

- Les éleveurs (sédentaires ou transhumants) ;
- Les services vétérinaires officiels ;
- Les vétérinaires privés ;
- les autres ministères et institutions publiques et nationales ;
- Les organisations régionales, les ONG et les organisations internationales ;
- Les para-professionnels privés ;
- Les techniciens, auxiliaires de terrain et agents communautaires ;
- Les négociants ;
- Les fabricants de vaccins et de réactifs de diagnostic ;
- Les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ;
- Les partenaires financiers.

**Tel que présenté, les vétérinaires privés doivent s'attendre à jouer un rôle important dans cette stratégie, notamment au niveau des étapes 1, 2 et 3 qui portent sur l'évaluation, le contrôle et l'éradication de la maladie.**

Les recommandations adoptées seront communiquées dès que disponibles.

**Le Président du Conseil de l'Ordre  
(e) Dr TCHOUBIA Antoine**